SARL BIOTRADE
48, Chemin des Palanques
31120 PORTET-SUR-GARONNE
RCS TOULOUSE SIREN 433 737 640

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A ASSOCIE UNIQUE BIOTRADE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

BIOTRADE
PREVU PAR L'ARTICLE L 224-3 ET L 223-43
Du code de Commerce

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application de l'article L 224-3 et article L 223-43 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique en date du **1 Décembre 2023**, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société du statut de Société A Responsabilité Limitée en société par actions simplifiée prévu par l'article D 64-1 du décret du 23 mars 1967.

Mes contrôles afin d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social ont porté sur le bilan clos au 31/03/2023, dont le bilan est joint au présent rapport et sur le bilan clos au 31/03/2022, en s'assurant qu'il n'existe aucun élément significatif postérieur à la clôture de l'exercice pouvant remettre en cause la situation financière de l'entreprise.
J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

BS

I ACTIVITE ECONOMIQUE

L'activité économique des derniers exercices peut se caractériser par les éléments suivants :

a) Chiffre d'affaires (en Euros) :

Exercice	C.A hors taxes	Dont export
31 MARS 2023	6 856 663	317 471
31 MARS 2022	5 284 111	290 662

b) Résultat d'exploitation avant impôts :

Exercice	Résultat d'explotation	
31 MARS 2023	- 195 457	Déficit
31 MARS 2022	41 566	Bénéfice

c) Résultat net :

Exercice	Résultat net après impôts	
31 MARS 2023	- 142 113	Déficit
31 MARS 2022	44 898	Bénéfice

BS

L'objet social principal de l'entreprise est le suivant :

Le développement, la fabrication, l'achat, la revente et l'entretien de tous biens et équipements dans le domaine de l'environnement,

Toutes prestations de services en bioingéniering et biotechnologies environnementales ainsi que la commercialisation de produits s'y rapportant.

SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique :

Votre société a été immatriculée au Registre de Commerce de Toulouse le 28/02/1996. A ce jour le statut juridique est une de Société A Responsabilité Limitée à Associé Unique.
Le capital social est constitué de 5000 parts de 16 € de valeur nominale, soit 80 000 euros.

La répartition des actions de la nouvelle structure reste identique.

Le siège social est situé au
48, Chemin des Palanques
31120 PORTET-SUR-GARONNE

4) SITUATION FINANCIERE

Au 31/03/2023

- Les disponibilités s'élevaient à 469 382 euros.
- Le total des actifs circulants après dépréciation s'élevait à 3 000 910 euros (hors trésorerie)
- L'actif immobilisé net s'élevait à 861 656 euros, le fonds de clientèle n'est pas valorisé..
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 526 831 euros.
- Le total des dettes d'exploitation s'élevait à 1 675 078 euros
- Le total des autres dettes s'élevait à 921 343 euros
- Les comptes courants d'associés s'élevaient à 502 306 euros.
- La situation nette s'élevait à la somme de 706 390 euros avant affectation des résultats de l'exercice.

BS

II SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

A APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

a) Au niveau des immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles ne tient pas compte d'une valorisation du Fonds de commerce.

b) Au niveau des immobilisations corporelles

Les valeurs nettes sont conformes aux valeurs minimales de ces biens

c) Au niveau des actifs circulants

Dans le cadre de mon examen limité je n'ai pas relevé de fait qui pourrait entraîner une modification substantielle de la valeur comptable.

d) Au niveau des capitaux propres

L'examen des capitaux propres ne soulève aucune observation particulière.

e) Au niveau des dettes

Les autres dettes n'appellent pas d'observations particulières

B APPRECIATION DES AVANTAGES PARTICULIERS EXISTANT DANS LA SARL BIOTRADE.

Je n'ai pas relevé d'opérations ou de situations pouvant représenter un avantage particulier.
Notamment après l'analyse des nouveaux statuts.

C APPRECIATION DU FAIT QUE LE MONTANT DES CAPITAUX PROPRES EST AU MOINS EGAL AU CAPITAL SOCIAL

J'ai constaté :
- Que le capital de la SARL BIOTRADE est actuellement de 80 000 euros ;
- Que la réserve légale s'élevait à 8 000 euros.
- Que les autres réserves s'élevaient à 760 503 euros.

BS

- Que le résultat de l'exercice clos au 31/03/2023 faisait apparaître un déficit de 142 113 euros
- Que la situation nette, telle qu'elle ressort des comptes, s'élève à 706 390 euros.
-
- **d APPRECIATION SUR LA SANTE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE**

Malgré le déficit significatif sur l'exercice la situation financière de l'entreprise reste saine.
En effet le déficit est lié a une phase provisoire de développement où les charges de recherche sont anticipées par rapport au produits futurs potentiels en découlant.

III AUTRES CONDITIONS NECESSAIRES A LA TRANSFORMATION

Votre société comporte actuellement 1 associé.

La transformation de la société en Société par Actions Simplifiée unipersonnelle, ne sera effective, régulière et complète, qu'après le vote des résolutions suivantes :
- Décision de la transformation ;
- Adoption des nouveaux statuts.
- Nomination du président.

CONCLUSION

Conformément à la mission prévue par l'article L 224-3 du Code de Commerce, je vous présente mes conclusions sur la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.
Mes contrôles, afin de vérifier que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, ont porté sur le bilan clos au 31/03/2023. J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

- ***Qu'en conclusion la situation nette est supérieure au capital social***
- ***La situation financière est saine,***
- ***Conditions nécessaires à la réalisation de l'opération de transformation.***

Estimant avoir rempli ma mission, j'ai clos le présent rapport ce jour.

A Saint Jory le 18 Décembre 2023

Bernard SEGUIN
Commissaire à la Transformation

Bernard SEGUIN
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
32, Route Départementale 820
31790 SAINT-JORY
Tél. 05 62 72 06 52
Port. 06 88 07 23 21